



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 JUIN 2021

Le 22 juin 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 juin 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### Etaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE

### Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Patrick CALLAIS, Elisabeth BIDEAUX à François LANGLOIS, Juan Carlos VEGAS à Monique COURSELLE, Pascal POYE à Vincent SGARLATA,

### Absent(s) :

Daniel ROUSSEL, Charles LENOIR

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christian LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

#### Nombre de membres

En Exercice	27
Présents	21
Qui ont pris part à la délibération	25
Pour	25
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

#### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

*Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.*

*Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.*

## MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS VILLE - CM/21/082

Il est rappelé au Conseil que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois des collectivités et de leurs établissements sont créés par l'organe délibérant.

La mise à jour du tableau des emplois est rendue nécessaire du fait notamment de plusieurs projets internes d'organisation et de recrutements en cours ou à venir, à savoir :

### Concernant les emplois permanents occupés par des agents titulaires de la fonction publique :

- Transformation d'1 poste de Rédacteur (poste vacant de Chargé de gestion et valorisation du patrimoine) en poste d'Adjoint administratif (Assistant de gestion, à recruter) :

+1 Adjoint administratif – catégorie C – filière Administrative - temps complet

- 1 Rédacteur – catégorie B – filière Administrative - temps complet

- Transformation d'1 poste d'Adjoint technique principal 1ère classe (poste vacant d'agent polyvalent du Bâtiment) en poste d'Adjoint technique (poste d'Agent polyvalent Cadre de vie, à recruter) :

+1 Adjoint technique – catégorie C – filière Technique - temps complet

- 1 Adjoint technique principal 1ère classe – catégorie C – filière Technique - temps complet

- Transformation d'1 poste d'Agent de maîtrise principal (poste vacant d'agent polyvalent du Bâtiment plombier) en poste d'Adjoint technique (poste d'Agent polyvalent du Bâtiment, à recruter) :

+1 Adjoint technique – catégorie C – filière Technique - temps complet

- 1 Agent de maîtrise principal – catégorie C – filière Technique - temps complet

- Recrutement d'un policier municipal ayant le grade de Brigadier-chef principal en remplacement d'un Gardien brigadier ayant muté dans une autre collectivité :

+1 Brigadier-chef principal – catégorie C – filière Sécurité - temps complet

- 1 Gardien brigadier – catégorie C – filière Sécurité - temps complet

### Concernant les emplois permanents occupés par des contractuels permanents :

Les procédures de recrutement d'un agent des bibliothèques fonctionnaire n'ayant pas abouti, la collectivité va dans un second temps recevoir en entretien de recrutement les contractuels ayant envoyé leur candidature. Il convient donc de supprimer le poste sur le tableau des postes occupés par des fonctionnaires, et de créer la même ligne (adjoint du patrimoine – catégorie C – filière culturelle – poste à 28 heures hebdomadaires) sur le tableau des postes permanents occupés par des agents contractuels permanents.

La création d'un poste d'Adjoint d'animation pour occuper les fonctions de Conseiller numérique au sein de la Maison France Services du Centre social, qui sera occupé par un agent contractuel recruté par contrat de projet : grade d'Adjoint d'animation – catégorie C – filière animation – Temps complet.

Concernant les emplois NON permanents occupés par des contractuels NON permanents :

De façon à permettre de recruter à titre non permanent des agents contractuels non permanents pour des besoins ponctuels ou saisonniers (remplacements de fonctionnaires en arrêt maladie, contrats estivaux à Doisneau, renfort au Pôle Technique en cas d'évènement particulier type déménagement d'établissement, etc), il est proposé de créer à titre non permanent quelques emplois sur des grades différents, permettant à la collectivité de répondre à des impératifs de continuité de service public sur de courtes durées

Par conséquent, il est précisé au Comité Technique le tableau des emplois global mis à jour au regard des modifications susmentionnées, en différenciant :

- le tableau des emplois permanents occupés par des fonctionnaires
- celui des emplois permanents occupés par des agents contractuels permanents
- celui des emplois non permanents occupés par des agents contractuels non permanents (renforts ponctuels et contrats estivaux)

**EMPLOIS OCCUPES PAR DES AGENTS TITULAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE**

catégorie	grade	nombre de postes ouverts	quotité horaire
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
A	Attaché	1	TC
A	Attaché principal	1	TC
total du cadre d'emploi des Attachés territoriaux: 2			
<b>B</b>	<b>Rédacteur</b>	<b>3</b>	<b>TC</b>
B	Rédacteur principal 2ème classe	3	TC
B	Rédacteur principal 1ère classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux: 7			
<b>C</b>	<b>Adjoint administratif</b>	<b>9</b>	<b>TC</b>
C	Adjoint administratif principal 2ème classe	6	TC

C	Adjoint administratif principal 1ère classe	8	TC	
total du cadre d'emploi des Adjoints administratifs : 23				
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				32

FILIERE TECHNIQUE				
A	Ingénieur principal	1	TC	
total du cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux: 1				
B	Technicien territorial	1	TC	
B	Technicien principal 1ère classe	2	TC	
total du cadre d'emploi des Techniciens territoriaux: 3				
<b>C</b>	<b>Adjoint technique</b>	<b>34</b>	<b>33 à TC, 1 à 30h</b>	
C	Adjoint technique principal 2ème classe	4	TC	
C	Adjoint technique principal 1ère classe	2	TC	
total du cadre d'emploi des Adjoints techniques : 40, dont 1 à 30h				
C	Agent de maîtrise	3	TC	
<b>C</b>	<b>Agent de maîtrise principal</b>	<b>4</b>	<b>TC</b>	
total du cadre d'emploi des Agents de maîtrise : 7				
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>				51 dont 1 à 30h

FILIERE ANIMATION				
B	Animateur	1	TC	
B	Animateur principal 2ème classe	2	TC	
B	Animateur principal 1ère classe	2	TC	
total du cadre d'emploi des Animateurs territoriaux : 5				
<b>C</b>	<b>Adjoint d'animation</b>	<b>15</b>	<b>TC</b>	
C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	0	TC	
<b>C</b>	<b>Adjoint d'animation principal 1ère classe</b>	<b>2</b>	<b>TC</b>	
total du cadre d'emploi des Adjoints d'animation : 17				
<b>TOTAL FILIERE ANIMATION</b>				22

FILIERE MEDICO SOCIALE			
A	Assistant socio-éducatif 2 <sup>ème</sup> classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Assistants territoriaux socio-éducatifs : 1			
A	Educateur de Jeunes Enfants 2 <sup>ème</sup> classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Educateurs territoriaux de Jeunes Enfants : 1			
C	Agent spécialisé principal 2 <sup>ème</sup> classe des écoles	2	TC
C	Agent spécialisé principal 1 <sup>ère</sup> classe des écoles	4	TC
total du cadre d'emploi des ATSEM : 6			
<b>TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE</b>			<b>8</b>

FILIERE CULTURELLE			
A	Bibliothécaire	1	TC
total du cadre d'emploi des Bibliothécaires : 1			
B	Assistant de conservation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	28h
total du cadre d'emploi des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothécaires : 1 à 28h			
C	<b>Adjoint du patrimoine</b>	<b>1</b>	<b>1 à TC</b>
C	Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints du patrimoine : 2			
<b>TOTAL FILIERE CULTURELLE</b>			<b>4</b>
			<b>Dont 1 à 28h</b>

FILIERE SECURITE			
C	Gardien brigadier	3	TC
C	Brigadier chef principal	4	TC
total du cadre d'emploi des Agents de PM : 7			
<b>TOTAL FILIERE SECURITE</b>			<b>7</b>
<b>TOTAL TOUTES FILIERES CONFONDUES</b>			<b>124</b>

**EMPLOIS PERMANENTS OCCUPES PAR DES AGENTS CONTRACTUELS PERMANENTS**

catégorie	grade de rattachement	nombre de postes ouverts	quotité horaire
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
A	Attaché	1	TC
A	Attaché principal	1	TC
total du cadre d'emploi des Attachés territoriaux : 2			
C	Adjoint administratif	3	TC
C	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	TC
C	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	0	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints administratifs : 5			
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			<b>7</b>

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
A	Ingénieur	0	
A	Ingénieur principal	0	
total du cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux: 0			
B	Technicien territorial	0	
B	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	0	
B	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	0	
total du cadre d'emploi des Techniciens territoriaux: 0			
C	Adjoint technique	3	TC
C	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	0	
C	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	0	
total du cadre d'emploi des Adjoints techniques : 3			
C	Agent de maîtrise	0	
C	Agent de maîtrise principal	0	
total du cadre d'emploi des Agents de maîtrise : 0			
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>			<b>3</b>

<b>FILIERE ANIMATION</b>			
B	Animateur	0	
B	Animateur principal 2ème classe	0	
B	Animateur principal 1ère classe	0	
total du cadre d'emploi des Animateurs territoriaux : 0			
C	Adjoint d'animation	8	TC
C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	0	
C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	0	
total du cadre d'emploi des Adjoints d'animation : 8			
<b>TOTAL FILIERE ANIMATION</b>			<b>8</b>

<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>			
A	Assistant socio-éducatif 2 <sup>ème</sup> classe	0	
total du cadre d'emploi des Assistants territoriaux socio-éducatifs : 0			
A	Educateur de Jeunes Enfants 2 <sup>ème</sup> classe	0	
total du cadre d'emploi des Educateurs territoriaux de Jeunes Enfants : 0			
C	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles	0	
C	Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles	0	
total du cadre d'emploi des ATSEM : 0			
<b>TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE</b>			<b>0</b>

<b>FILIERE CULTURELLE</b>			
A	Bibliothécaire	0	
total du cadre d'emploi des Bibliothécaires : 0			
B	Assistant de conservation principal de 1ère classe	0	
total du cadre d'emploi des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothécaires : 0			
C	Adjoint du patrimoine	1	28h

C	Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	0			
C	Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	0			
total du cadre d'emploi des Adjoints du patrimoine : 1					
<b>TOTAL FILIERE CULTURELLE</b>				1	28h

<b>TOTAL AGENTS CONTRACTUELS PERMANENTS TOUTES FILIERES CONFONDUES</b>	<b>19</b>
--	-----------

### EMPLOIS NON PERMANENTS OCCUPES PAR DES AGENTS CONTRACTUELS NON PERMANENTS

catégorie	grade de rattachement	nombre de postes ouverts	quotité horaire	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
C	Adjoint administratif	3	TC	
total du cadre d'emploi des Adjoints administratifs : 3				
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				3

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
C	Adjoint technique	4	TC	
total du cadre d'emploi des Adjoints techniques : 4				
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>				4

<b>FILIERE ANIMATION</b>				
C	Adjoint d'animation	9	TC	
total du cadre d'emploi des Adjoints d'animation : 9				
<b>TOTAL FILIERE ANIMATION</b>				9

**TOTAL AGENTS CONTRACTUELS NON PERMANENTS  
TOUTES FILIERES CONFONDUES**

**16**

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer et d'adopter le tableau des emplois nécessaires au fonctionnement des services de la Ville tel que présenté ci-dessus.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**VU** l'avis du Comité Technique du 21 juin 2021,

**VU** le tableau des emplois,

**VU** le rapport de Monsieur le Maire,

**DECIDE** d'abroger les délibérations précédentes en matière de tableau des emplois et d'adopter les modifications du tableau des effectifs telles que présentées ci-dessus

**DIT** que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre budgétaire correspondant (012).

**CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire  
le 23 juin 2021

**Patrick CALLAIS,  
MAIRE**

